

Établissement des coûts de l'Énoncé économique de l'automne et des mesures hors cycle – 2018

Date de publication :	2019-01-17
Contact :	Diarra Sourrang diarra.sourrang@parl.gc.ca
Titre abrégé :	Mise en œuvre hâtive de la prestation parentale partagée d'assurance-emploi (AE)
Description :	Fonds supplémentaires requis vu le devancement de l'entrée en vigueur de la prestation parentale partagée d'AE au 1 ^{er} mars 2019 plutôt qu'en juin 2019
Ligne(s) d'exploitation :	Principaux transferts aux particuliers (AE), revenus provenant des cotisations d'AE
Données de base :	Base de données sur les naissances de Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (2017), Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2016-2017, DPB
Estimation et Méthode de projection :	Modèle microcomptable ascendant; Calculs du DPB
Évaluation de l'incertitude :	<p>Le DPB s'attend à une incertitude modérée par rapport à cette estimation des coûts.</p> <p>Il n'y a encore de données publiques sur la répartition des demandes de congé parental (prestations standards ou prolongées). Nous présumons donc que tous les parents opteront pour les prestations standards. Nous présumons aussi que les pères recevront la totalité des prestations associées aux semaines de congé supplémentaires.</p> <p>Le DPB s'attend à ce que la mesure suscite une réaction comportementale et il prévoit qu'environ 55 % des nouveaux pères admissibles seront enclins à profiter d'un congé parental une fois la mesure en place. Le nombre réel de prestataires pourrait différer, ce qui modifierait les coûts estimés.</p> <p>La mesure ne devrait pas avoir d'incidence marquée sur les recettes provenant de l'impôt des particuliers. La baisse initiale des recettes fiscales attribuable à un remplacement du revenu moins élevé pourrait être compensée par les prestations complémentaires des employeurs, de même que par l'ajout d'employés afin de pourvoir aux postes vacants.</p> <p>La loi prévoit que le solde cumulé du Compte des opérations de l'AE doit être équilibré sur un cycle de sept ans. Ainsi, toutes les hausses de prestations doivent s'accompagner d'une hausse équivalente des revenus, qui s'obtient par l'augmentation des taux de cotisation d'AE. Le DPB ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre hâtive de la prestation parentale partagée d'assurance-emploi ait une incidence marquée sur les taux de cotisation d'AE.</p>

Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Coûts totaux (nets)	26	53	-9	-10	-10	-10

Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Coûts	Aucun changement d'activité		5	10	-	-	-	-
	Réaction comportementale		19	40	-	-	-	-
	Coûts d'administration		2	5	-	-	-	-
Coûts totaux (bruts)	Prestations d'AE supplémentaires	Principaux transferts aux particuliers (AE)	26	55	-	-	-	-
Revenus compensatoires	Cotisations d'AE supplémentaires	Revenus de l'AE	-	-2	-9	-10	-10	-10
Coûts totaux (nets)			26	53	-9	-10	-10	-10
Nombre de bénéficiaires (compte)			29 900	110 600	111 700	112 800	113 800	114 800

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

Le nombre de prestataires est arrondi à la centaine près.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.